

VOTRE CORRESPONDANT : Vanessa Thieffry
T. 02 435 43 29
vthieffry@perspective.brussels

NOS RÉF. : [CRU7 PV clôture]/OUT 6828

ANNEXES : Annexe 1. Avis/réclamations
Annexe 2. Synthèse des avis/réclamations
Annexe 3. Réponses à la synthèse des avis/réclamations

PROCÈS-VERBAL DE CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU CONTRAT DE RENOVATION URBAINE 7 « Autour de la gare du Midi »

Le Bureau Bruxellois de la Planification ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 avril 2004 adoptant le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu l'ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine, les articles 1, 2, 7 à 18, 35 à 50 et 69 à 75 et plus particulièrement son article 41;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 relatif aux Contrats de Rénovation Urbaine et plus particulièrement son article 27 ;

Considérant la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2022 approuvant le projet du CRU 7 « Autour de la gare du Midi » et le soumettant à une modification et à enquête publique selon les dispositions des articles 41 §9 à §13 et 46 §2, 2e alinéa de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine (OORU) du 6 octobre 2016 ;

Considérant que le projet de CRU 7 « Autour de la gare du Midi » et son rapport sur les incidences environnementales (RIE) adapté et complété ont été soumis à enquête publique du 24 octobre au 24 novembre 2022 ;

Considérant que l'ensemble des formalités requises, notamment l'affichage de l'avis d'enquête publique, ont été régulièrement accomplies au plus tard 3 jours avant le début de l'enquête publique ;

Constatant que le Bureau Bruxellois de la Planification a réceptionné [40] réactions écrites y compris celles de la commune d'Anderlecht, de la SNCB, de Bruxelles Environnement ;

Considérant que le projet de programme a été présentée le 6 décembre à la Commission de Concertation et que celle-ci a émis son avis le 6 décembre 2022 (réceptionné le 16 janvier 2023).

Considérant les observations d'Urban transmises oralement lors de la commission de concertation du 6 décembre 2022 et par mail ;

Déclare close l'enquête publique à la date du 24 novembre 2022 à minuit.

Fait à Bruxelles, le 8 février 2023

Le 10/02/2023



Antoine de Borman
Directeur général